Synthèse des réponses des acteurs à l'évaluation de l'approche fragilité

La DGD, Enabel et les ACNG partenaires de la coopération au développement et l'aide humanitaire de la Belgique (ci-après appelés « les acteurs ») remercient le Service de l'Evaluation spéciale et partagent l'importance de travailler dans et sur la fragilité, d'autant plus dans le monde actuel où la fragilité est devenue universelle et où les conflits et les crises humanitaires prolongées sont en constante augmentation. La Loi relative à la Coopération au Développement du 19 mars 2013 donne une attention particulière aux pays partenaires en situation de fragilité. Le cadre multidimensionnel de fragilité de l'OCDE ainsi que la recommandation de l'OCDE/CAD sur le Nexus humanitaire-développement-paix constituent le point de départ pour la coopération au développement et l'aide humanitaire de la Belgique. Cela est également confirmé dans l'accord de coalition fédérale 2025-2029 qui dit que « *Nous restons fermement attachés aux solutions structurelles en ce qui concerne le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix* ».

L'ensemble des acteurs cherche activement à apprendre et à s'adapter afin de s'assurer d'un impact positif et durable dans les contextes complexes et fragiles. Cela se fait par une coordination entre acteurs et avec le monde académique, en Belgique et dans divers réseaux internationaux.

L'ensemble des acteurs constate que les recommandations de l'évaluation explorent relativement peu de nouvelles pistes et confortent essentiellement des dynamiques qui se mettent déjà en place. Cela constitue une reconnaissance que les acteurs travaillent dans la bonne direction. Cependant, selon les acteurs, l'évaluation aurait gagné en qualité à disposer d'un cadre de référence plus précis, à utiliser un cadre méthodologique plus fort et à être plus inclusive.

Les six recommandations sont partiellement acceptées par les acteurs. Pour plusieurs recommandations, des actions concrètes sont déjà mises en œuvre et les acteurs continueront dans ce sens :

1. Pour les acteurs, une bonne compréhension de la fragilité (R1) est la base de tout appui efficace et durable. L'exploration de liens entre l'humanitaire et le développement dans les cadres stratégiques communs, prévue par l'Arrêté royal du 10 mars 2024 modifiant l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, permet une analyse contextuelle commune et une meilleure prise en compte de la fragilité dans les cibles et approches stratégiques. Les acteurs s'engagent à mieux partager les analyses et à explorer des façons de mieux prendre en compte la complexité des contextes et des défis liés à la fragilité.
2. Vu la complexité des contextes fragiles, une culture de flexibilité et de coordination (R2) est essentielle pour les acteurs. Comme l'évaluation le constate, des bases de cette culture existent déjà et méritent d'être consolidées. Les acteurs s'engagent à mieux partager les options de flexibilité disponibles et à approfondir l'exploration de nouvelles options plus agiles.
3. Les acteurs priorisent les approches territoriales intégrées et les partenariats de longue durée, comme recommandé par l'évaluation (R3). Les interventions de l'aide humanitaire, de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale sont déjà caractérisées par des partenariats consolidés et de longue durée, avec une grande continuité à travers plusieurs cycles de financement. Les acteurs soulignent l'importance de construire des partenariats solides et de longue durée, afin de créer

des liens de confiances nécessaires pour une flexibilité adaptés et des initiatives de coordination.

4. Le renforcement du rôle des acteurs locaux et la valorisation des connaissances locales (R4) sont depuis plusieurs années des thématiques importantes pour le secteur, avec une forte attention pour des relations équitables de partenariats, de l'apprentissage commun et des mécanismes de prise de décision plus équilibrés. Les réflexions autour du *locally-led development*, de la localisation et de la décolonisation de la coopération au développement et de l'aide humanitaire seront poursuivies. Le secteur reconnaît également la nécessité d'impliquer activement les femmes et les jeunes dans ses réflexions et ses actions, tout en généralisant l'application d'approches sensibles aux conflits pour aider à renforcer la cohésion sociale, l'égalité de genre et la gestion pacifique des conflits. Enfin, la protection de l'espace civique, des partenaires locaux et des défenseur·e·s des droits humains restent également des priorités pour les acteurs.
5. L'opérationnalisation de l'approche Nexus HDP (R5) fait partie du mandat du service D5.2 (Fragilité & Nexus) de la DGD, créé en 2023. L'ensemble des acteurs est engagé dans un processus commun pour approfondir la compréhension et l'application du Nexus HDP sur base des bonnes pratiques et des apprentissages tirés des réseaux INCAF et DAC-UN-Dialogue de l'OCDE. Les acteurs secteur s'engagent à renforcer les collaborations pour mettre en œuvre l'approche Nexus HDP.
6. Les acteurs s'inscrivent dans la recommandation d'appuyer les structures d'Etat et les politiques en situation de fragilité et de tensions politiques (R6) afin de concrétiser la politique européenne de « rester engagé » et d'adresser à la fois les besoins urgents et les défis structurels. Le renforcement des services publics et du contrat social, mais aussi les appuis à la société civile, à l'économie locale et à la démocratisation, sont essentiels pour des perspectives de sortie de crise à long terme. Comme le démontrent les principes pour la coopération au développement de l'UE dans les contextes politiques contraints, tels que convenus lors de la présidence belge de l'UE en 2024, il est nécessaire de maintenir un engagement structurel et de longue durée de la coopération au développement. Face à la complexité de ces situations et à un contexte mondial mouvementé, les acteurs soulignent le besoin d'un cadre politique clair prenant en compte l'importance d'une diversité d'approches, incluant toutes les parties prenantes.

La DGD, Enabel et les ACNG s'engagent à mettre en œuvre les actions prévues dans cette note et dans leurs réponses détaillées, tout en travaillant ensemble afin d'augmenter les capacités et les impacts au profit des populations vivant dans des contextes qui font face à des degrés élevés de fragilité.